

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 9 mai 2006 à 19 h 55 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Réal Julien	

AINSI QUE madame Sylvie Giroux, commissaire représentante du comité de parents.

Madame la commissaire Nicole Bourassa est arrivée à 20 h 50.

Madame la commissaire Diane Samson a quitté à 22 h 00. Monsieur le commissaire Denis Boulianne et madame la commissaire Brunelle Lafrenière ont quitté respectivement à 22 h 25 et à 22 h 40.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et à la formation professionnelle
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Guy Dessureault, citoyen de Saint-Tite.

---

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 343 0506 :** Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0506-08 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 4.3 Poste de direction au Carrefour Formation Mauricie.
- 5.2 Revue annuelle de l'escadron La Tuque.
- 5.3 Parc-école.
- 14.2 Dossier d'un cadre.
- 14.3 Tenue vestimentaire à l'École secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 344 0506 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 25 avril 2006 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0506-09, soit adopté avec la modification suivante :

- ✓ À la page 163, au deuxième paragraphe de la résolution 321 0406, remplacer le mot « Union » par « Unité ».

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour afin de considérer immédiatement l'article 11.2.

Modification à  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 345 0506 :** Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 11.2 « Contrat de cafétéria à l'École secondaire Paul-Le Jeune et à l'École secondaire Champagnat » soit déplacé pour être considéré immédiatement après l'article 3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

---

Président(e)

Le directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet une recommandation quant au renouvellement des contrats de cafétéria pour les Écoles secondaires Paul-Le Jeune et Champagnat. S'ensuivent alors des discussions au cours desquelles des renseignements sont fournis notamment quant à des demandes présentées par un conseil d'établissement ainsi que sur l'implication d'une nutritionniste. Après avoir reçu les informations requises, il est donné suite à la recommandation et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Renouvellement  
du contrat cafétéria  
à l'École  
secondaire  
Champagnat –  
2006-2007

**RÉSOLUTION 346 0506 :**

CONSIDÉRANT que le contrat de cafétéria de l'École secondaire Champagnat sera échu le 30 juin 2006;

CONSIDÉRANT que le concessionnaire actuel « Les Cuisines G.D. & Fils Inc. », offre à la commission scolaire de renouveler le contrat pour une période de trois (3) ans, avec une augmentation de 0,10 \$ du repas pour 2006-2007 et de 0,10 \$ pour 2007-2009;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été soumise aux directions concernées;

CONSIDÉRANT que les conseils d'établissements de l'École secondaire Champagnat et de l'École forestière ont été consultés;

CONSIDÉRANT que le coût d'un repas complet serait établi selon la grille suivante :

- ✓ année scolaire 2006-2007      **2,70 \$;**
- ✓ année scolaire 2007-2008      **2,80 \$;**
- ✓ année scolaire 2008-2009      **2,80 \$;**

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le contrat de cafétéria de l'École secondaire Champagnat soit renouvelé avec la firme « Les Cuisines G.D. & Fils Inc. », pour la période de juillet 2006 à juin 2007 avec la possibilité de reconduction pour une période additionnelle de deux ans;

Que le coût d'un repas complet soit fixé à :

- ✓ **2,70\$** pour l'année scolaire 2006-2007;
- ✓ **2,80\$** pour l'année scolaire 2007-2008;
- ✓ **2,80\$** pour l'année scolaire 2008-2009.

Adopté unanimement

Renouvellement  
du contrat cafétéria  
à l'École  
secondaire Paul-Le  
Jeune– 2006-2007  
à 2008-2009

**RÉSOLUTION 347 0506 :**

CONSIDÉRANT que le contrat de cafétéria de l'École secondaire Paul-Le Jeune sera échu le 30 juin 2006;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

CONSIDÉRANT que le concessionnaire actuel « Les Cuisines G.D. & Fils Inc. », offre à la commission scolaire de renouveler le contrat pour une période de trois (3) ans, avec une augmentation de 0,10 \$ du repas pour 2006-2007 et de 0,10 \$ pour 2007-2009;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été soumise à la direction de l'école concernée;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'École secondaire Paul-Le Jeune a manifesté sa satisfaction quant aux services offerts par l'actuel concessionnaire et recommande le renouvellement de ce contrat;

CONSIDÉRANT que le coût d'un repas complet serait établi selon la grille suivante :

- ✓ année scolaire 2006-2007      **2,70 \$;**
- ✓ année scolaire 2007-2008      **2,80 \$;**
- ✓ année scolaire 2008-2009      **2,80 \$;**

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le contrat de cafétéria de l'École secondaire Paul-Le Jeune soit renouvelé avec la firme « Les Cuisines G.D. & Fils Inc. », pour la période de juillet 2006 à juin 2009;

Que le coût d'un repas complet soit fixé à :

- ✓ **2,70 \$** pour l'année scolaire 2006-2007;
- ✓ **2,80 \$** pour l'année scolaire 2007-2008;
- ✓ **2,80 \$** pour l'année scolaire 2008-2009.

Adopté unanimement

En étant aux sujets présentés par la Direction générale, monsieur Claude Leclerc souligne que la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) sollicite des mises en candidature pour l'Ordre du mérite scolaire. Monsieur Leclerc rappelle que c'est une distinction que décerne la Fédération pour honorer des personnes ayant contribué de façon spéciale à l'avancement de l'éducation, et plus particulièrement, à la promotion et au progrès des commissions scolaires et du système public d'enseignement. La médaille d'or souligne la contribution exceptionnelle des personnes au niveau national. Quant à la médaille d'argent, elle est décernée au niveau régional et témoigne de la reconnaissance des commissions scolaires de chaque région pour les hommes et les femmes qui ont consacré avec excellence une partie importante de leur vie au monde de l'éducation. Finalement, la médaille de bronze est décernée à une personne ayant œuvré au service d'une commission scolaire et qui a su mettre en œuvre des activités ou programmes qui ont favorisé la réussite éducative des jeunes. Il est convenu qu'une réflexion sera faite par les membres du conseil des commissaires quant à la présentation de candidatures.

---

Président(e)

Poursuivant, monsieur Claude Leclerc rappelle aux commissaires la tenue du Colloque de la F.C.S.Q. au Centre des congrès de Québec les 11 et 12 mai prochains. Le thème du colloque portera sur l'adaptation scolaire. Monsieur Leclerc souligne qu'une de nos écoles sera honorée dans le cadre du Prix d'excellence de la F.C.S.Q. qui sera dédié aux projets touchant les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Des représentants de l'école seront donc présents pour recevoir une mention d'honneur.

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général mentionne que le processus de comblement du poste de direction au Carrefour Formation Mauricie sera amorcé, tel que convenu au mois d'avril, par l'affichage à l'interne du poste. Le comité de sélection soumettra ultérieurement sa recommandation au conseil des commissaires quant au choix de la personne candidate.

Consécutivement et en ce qui a trait aux sujets présentés par les commissaires, il est souligné une invitation à la 49<sup>e</sup> revue annuelle de l'escadron 646 La Tuque qui aura lieu le samedi 13 mai 2006 au Colisée municipal de La Tuque. À cette occasion, le trophée « Commission scolaire de l'Énergie » sera décerné au meilleur cadet instructeur de l'année 2006. Il est alors entendu que les commissaires du secteur de La Tuque s'entendront pour désigner le représentant de la commission à cet événement.

Par la suite, madame la commissaire Johanne Harvey s'enquiert d'un projet d'aménagement d'une aire extérieure pour le C.P.E. de la Tourelle de l'énergie au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice notamment quant à la participation financière de la commission scolaire. Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, souligne qu'aucune demande de contribution financière n'a été reçue par la commission scolaire et qu'il n'y a pas actuellement d'orientation prise pour une telle contribution financière à ce projet.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). La directrice de ces services, madame Maryse Demers, soumet initialement à l'attention des commissaires un projet de modification de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire. S'ensuivent des discussions sur les dispositions de ce projet au terme desquelles il est convenu de procéder au dépôt du projet et de poursuivre la présentation lors d'un prochain comité de travail.

Madame la commissaire Nicole Bourassa est arrivée pendant la présentation de madame Demers.

Projet de politique  
sur les services de  
garde en milieu  
scolaire

**RÉSOLUTION 348 0506 :** Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de Politique sur les services de garde en milieu scolaire décrit au document 0506-10.

Adopté unanimement

Madame Maryse Demers fournit ensuite des informations quant à l'emploi durant la période estivale de deux orthophonistes. Celles-ci feront notamment du dépistage dans les classes du préscolaire et élaboreront des outils de soutien pour le personnel enseignant et les parents.

---

Président(e)

Sur recommandation de madame Demers et suite à ses explications, il est procédé à l'adoption du plan d'intervention en loisir et sport en milieu étudiant.

Plan d'intervention  
Unité régionale de  
loisir et de sport de  
la Mauricie

**RÉSOLUTION 349 0506 :**      CONSIDÉRANT l'entente de partenariat établie entre la Commission scolaire de l'Énergie et l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention précise les axes d'intervention de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie à l'égard du milieu scolaire, en matière de loisir et de sport;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de l'importance de la mission, des valeurs et des orientations décrites au plan d'intervention.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie adopte le plan d'intervention en loisir et sport en milieu étudiant 2006-2008 tel que décrit au document 0506-11.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron informe les commissaires quant au dossier de l'Institut de formation en vente du Québec (I.F.V.Q.). Il est fait notamment part du compte-rendu d'une récente rencontre où l'évaluation des services a été réalisée. Il est aussi souligné les orientations d'intervention de l'I.F.V.Q. pour la prochaine année.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors des recommandations pour la conclusion d'ententes. Il est donné suite à celles-ci après l'obtention des explications sur chacun de ces dossiers.

Entente – Michel  
Cantin

**RÉSOLUTION 350 0506 :**      CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) concernant la modalité de fin d'emploi pour fins de retraite d'un ouvrier certifié d'entretien;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit acceptée l'entente précitée avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

---

Président(e)

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente – Sylvie Gauthier

**RÉSOLUTION 351 0506 :** CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) concernant la répartition des tâches et du nombre d'heures au niveau administratif à l'École secondaire du Rocher;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée l'entente précitée avec le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Par la suite, les sujets présentés par les Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire sont considérés. Monsieur Jean-Guy Trépanier recommande le renouvellement des assurances générales 2006-2007. Après avoir reçu des précisions, les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Renouvellement assurances générales 2006-2007

**RÉSOLUTION 352 0506 :** CONSIDÉRANT que la firme Aon Parizeau Inc. a fait parvenir les conditions de renouvellement pour nos assurances générales;

CONSIDÉRANT que ce renouvellement sera fait avec une diminution de  $\pm 4.5$  % de la prime et selon les mêmes termes, conditions et obligations que l'année 2005-2006;

CONSIDÉRANT que les protections offertes sont celles prévues dans le cahier des charges préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE l'acceptation de la proposition des courtiers d'assurances Aon Parizeau Inc. pour l'année scolaire 2006-2007 au montant de 53 726 \$ plus les taxes applicables.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 4 mai 2006. Une résolution d'appui à une demande présentée au MELS par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est adoptée.

Appui à la  
Commission  
scolaire des Rives-  
du-Saguenay

**RÉSOLUTION 353 0506** :        CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a présenté une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'effet de subventionner les coûts pour effectuer les relevés et la saisie des actifs dans le système informatisé d'aide à la décision en matière de gestion des actifs immobiliers (S.I.A.D.);

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie cette demande présentée par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance du conseil des commissaires.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 354 0506** :        La commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Giroux PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos.

À la réouverture, le départ de madame la commissaire Diane Samson est constaté.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 355 0506** :        Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 356 0506** :        Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Denis Boulianne et madame la commissaire Brunelle Lafrenière ont quitté pendant le huis clos soit respectivement à 22 h 25 et à 22 h 40.

---

Président(e)



À 22 h 50, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 357 0506 :**

des commissaires.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE  
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 358 0506 :**

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que  
soit déclarée close la présente présente du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire